

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4935>



# Une réforme contre l'avis majoritaire des enseignants

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Système éducatif - Collège -



Publication date: vendredi 2 octobre 2015

---

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

---

...

L'obstination tient-elle aussi lieu d'exemple quand l'actuelle ministre de l'Education Nationale se révèle digne héritière de Claude Allègre en menant au pas de charge une réforme qu'elle impose contre l'avis des personnels et d'une partie de la société civile ? Najat Vallaud Belkacem instrumentalise l'opinion en menant une charge contre celles et ceux dont le professionnalisme et le dévouement permettent au système éducatif de tenir, malgré tout. Non, ce n'est pas en diminuant le taux d'exposition aux savoirs disciplinaires (plus de 15% du temps scolaire dédié à des thèmes transversaux ou prétendus tels) qu'on trouvera la voie de plus d'égalité. Non, ce n'est pas en territorialisant l'éducation que l'on parviendra à lutter contre les inégalités et les tensions sociales. Depuis des décennies, la réduction du temps disciplinaire élève et professeur est l'une des causes du creusement des inégalités devant la maîtrise des contenus. Au lieu de revenir sur ces dérives mortifères, la réforme les amplifierait encore. Imposer que ces pratiques interdisciplinaires représentent 11,5% de l'horaire hebdomadaire des élèves pour les trois dernières classes du collège, ne peut qu'être un mauvais coup porté aux élèves les plus en difficulté. Nous refusons de partir du postulat que cette forme scolaire conviendrait à tous les élèves en présupposant leur autonomie. Au contraire, nous pensons que l'autonomie de l'élève est avant tout à construire en s'appuyant sur des programmes définis annuellement centrés sur les disciplines et que c'est un préalable indispensable pour travailler ensuite en interdisciplinarité. Il ne faut donc pas réduire les horaires disciplinaires pour imposer des quotas de dispositifs interdisciplinaires dont la finalité à peine voilée relève aussi d'une idéologie de lutte contre l'ennui à l'école... De plus, les 4 000 postes créés, à mettre en relation avec les 7000 collèges publics et privés de France ne sont pas en nombre suffisant pour permettre une diminution significative des effectifs des classes, et les moyens alloués ne permettront pas de généraliser le travail en groupe.

La FSU demande le retrait des décrets et arrêtés sur la réforme du collège publiés à la hussarde, au lendemain d'une journée de grève...